

Rénovation énergétique des bâtiments

Projet de décret d'application de Mon Accompagnateur Rénov' : Réaction d'Équilibre des Énergies

Pour Equilibre des Energies, le dispositif Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) ne doit pas venir complexifier la rénovation énergétique des bâtiments et doit être ouvert aux acteurs privés

Le MAR est censé concourir à l'augmentation du nombre des rénovations énergétiques des bâtiments et de leur qualité. Mais, dans sa version actuelle, le projet de décret pourrait aboutir à une complexification et à un renchérissement du parcours de rénovation, en écartant de façon injustifiée les accompagnateurs issus du secteur privé.

Le MAR vise l'atteinte d'un haut niveau de satisfaction et une efficacité optimale dans l'utilisation des opérations de rénovation des bâtiments, y compris dans les plus exigeantes en aides de l'État. Mais, le mieux étant l'ennemi du bien, il est essentiel de veiller à ce qu'il ne déstabilise pas la dynamique actuelle en engendrant une complexification du parcours client et en rendant plus difficile le montage d'opérations.

Le coût de l'accompagnement, non défini à ce stade, augmentera significativement le coût des travaux, même si l'accompagnement donne l'impression qu'il est gratuit car pris en charge par des mécanismes publics. Cet accompagnement risque de détourner trop de ressources vers des interventions d'experts alors qu'elles pourraient être mobilisées pour la réalisation de travaux.

Équilibre des Énergies entend le souhait des pouvoirs publics d'éviter que le MAR soit « juge et parti », afin d'éviter certaines dérives. Mais Équilibre des Énergies estime qu'il existe dans le projet de décret, un risque de mise à l'écart des acteurs privés du statut d'accompagnateur. Dans le même temps, le champ d'application des opérations de rénovation qui seront désormais assujetties à l'obligation de faire appel à MAR (60 000 d'opérations) est très large. Ces deux réalités peuvent conjointement provoquer une complexification des dossiers et un embouteillage dans leur instruction.

Les propositions d'Équilibre des Énergies

Attendre les retours d'expérience avant de généraliser le champ d'application de l'obligation

- dans un premier temps, de rendre obligatoire le MAR pour les ménages les plus précaires (Ma Prime Rénov' Sérénité) qui ont besoin d'un soutien financier intensif et sont fortement touchés par les fraudes et les malversations.
- pour les autres ménages qui souhaiteraient engager des travaux nécessitant *a minima* deux gestes de rénovation, Équilibre des Énergies recommande d'attendre les premiers retours d'expérience de MAR et de rendre l'accompagnement optionnel durant cette période transitoire.



Ouvrir le MAR aux acteurs privés experts de la rénovation énergétique

La distinction qui est faite entre acteurs publics et acteurs privés constitue une inégalité de traitement qui n'est pas justifiée par des considérations d'intérêt général. Elle peut conduire à l'exclusion des opérations de rénovation d'experts compétents mais aussi d'entreprises, alors même qu'elles sont agréées « RGE Rénovation globale », du seul fait qu'elles n'appartiennent pas aux réseaux habituels des accompagnateurs publics auxquels on donnerait une priorité.

À propos d'Équilibre des Énergies : Créé en 2011, le groupe de réflexion Équilibre des Énergies est une plate-forme transversale qui fédère les acteurs du monde de l'Énergie, du Bâtiment et de la Mobilité autour d'un projet commun : Construire une société énergétique meilleure, nécessaire à la décarbonation efficace de l'économie.

Plus d'informations sur : <https://www.equilibredesenergies.org>

Contact presse :

Isabelle LAVILLE – email : ilaville@replique-com.com – Tél. : 01 40 86 31 53 - 06 25 47 18 03